

**Championnat territorial de BADMINTON INDIVIDUEL
Benjamins - Minimes G et F
le Mercredi 22 mars 2023 à Laval**

Ouverture de la salle	Catégories	Lieux	Appel des concurrents	Début de la compétition	Responsable	N ^{bre} de Terrains
11 h 30	MG	Collège Ste Thérèse 71 rue de Bretagne	11 h 30	12 h	Jonas COLLET 07-77-88-94-56	7
12 h 00	MF	Lycée Avesnières 51 rue d'Avesnières	12 h 00	12 h 30		6
11 h 30	BG	Collège Immaculée Conception 15 rue Crossardière	11 h 30	12 h		9
12 h 30	BF	Lycée Haute Follis 91 rue Haute Follis	12 h 30	13 h		7

Interdiction de manger dans les salles : pique-nique à l'extérieur.

A l'Immaculée, stationnement possible avec une arrivée dans le collège uniquement entre 11h et 11h20 rue Crossardière (un prof sera là pour accueillir). Après, le portail sera fermé jusqu'à 12h30.

A Ste Thérèse, stationnement impossible avant 12h30 à l'intérieur de l'établissement. Ensuite pas de problème. Par contre possibilité de passer par l'arrière du collège à pied : rue du Lavoir St Martin (entrée « les plumes lavalloises »).

Avesnières : possibilité de se garer sur la place de Hercé à 200 m au-dessus de l'établissement.

Haute Follis : pas de parking.

Il est impératif de pouvoir débiter les compétitions à l'heure - **Fin prévue vers 16h30.**

Le National B/M aura lieu les 10 et 11 mai 2023 à Cholet (49).

Rappel : Le championnat promotionnel est ouvert à tous les joueurs non licenciés FFBad et aux joueurs classés P12, P11 et P10 FFBad uniquement. A la date du 5 janvier 2023, un joueur dont le classement est égal ou supérieur à D9 dans l'une des 3 disciplines (simple, double ou double mixte) intégrera le championnat élite

Déroulement : *Matches en auto arbitrage, si besoin, arbitrage avec scoreur.*

Volants fournis par l'UGSEL

Short obligatoire

Tableaux de 16 pour les « Elite » et de 32 pour les « Promo ».

Promo : Tableau principal : 2 sets de 11 (2 points d'écart avec un maximum à 15). Après 2 défaites, 1 set de 15.

Elite : Tableau principal : 2 sets de 15 (2 points d'écart avec un maximum à 21). Matches de classement : 1 set de 15.

La fin des compétitions ne doit pas être "avancée" à tout prix. OBLIGATION de respecter un **minimum de 5 minutes** de pause entre chaque match.

Participation : Les établissements devront **SUPPRIMER obligatoirement sur usport leurs élèves absents** avant le **lundi 20 mars à 12h impérativement ou dès que possible et informer le secrétariat territorial - Tél : 02.41.68.26.28 - Courriel : ugselpd@gmail.com** afin de préparer les tableaux et de pouvoir effectuer des repêchages éventuels. **Merci d'effectuer les 2 :** suppression sur Usport et message à l'UGSEL Pays de la Loire. Si vous avez des désistements le mercredi 22 mars au matin, merci de prévenir **par SMS** Jonas COLLET : n° Portable : 07-77-88-94-56.

Tout établissement n'ayant pas prévenu l'UGSEL Territoriale de l'absence de ses compétiteurs(trices) jusqu'à 2h avant la compétition sera sanctionné d'une amende.

Après 11 h 30, sauf si vous avez appelé pour un éventuel retard, tout élève sera considéré comme forfait et ne pourra plus intégrer le tableau.

Responsable des tableaux : Jonas COLLET : n° Portable : 07-77-88-94-56.

ÉDUCUER... TOUT UN SPORT !